



# **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025**

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 28 mai 2025.

Document publié sur le site internet de la commune de Saint-Michel-le-Cloucq pour une durée minimale de 2 mois à compter du 2 juin 2025.

*Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2025

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Patricia NARDIN, M. Pascal GAINET,  
Adjoints au Maire,  
M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, M. Frédéric CHIRON, Mme Laurence DILLON,  
M. Laurent GRELLIER, M. Jimmy ROGEON, Mme Cécile TOSOLINI conseillers municipaux.

Pouvoir :

Mme Florence RIVIÈRE a donné pouvoir à Mme Pierrette RAGUIN

Absent :

Mme Elisa FRAPPIER  
Mme Géraldine PRINTEMPS

Secrétaire :

M. Frédéric CHIRON

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2025-05-27/01 - ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.04.2025

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 29 avril 2025 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail via la plateforme pléiade le 23 mai 2025.

Le Conseil municipal :

- **ARRÊTE** le procès-verbal du conseil municipal du 29 avril 2025.

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,

Frédéric CHIRON



Pour extrait conforme  
Le Maire,

Francis GUILLON



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2025

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, Mme Patricia NARDIN, M. Pascal GAINET, Adjoints au Maire,  
M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, M. Frédéric CHIRON, Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, M. Jimmy ROGEON, Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

Mme Florence RIVIÈRE a donné pouvoir à Mme Pierrette RAGUIN

Absent :

Mme Elisa FRAPPIER  
Mme Géraldine PRINTEMPS

Secrétaire :

M. Frédéric CHIRON

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

### 2025-05-27/02\_RENOVATION DE LA TOITURE DU GROUPE SCOLAIRE – MARCHE PUBLIC ATTRIBUTION LOTS

Monsieur le Maire expose :

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2123-1 et suivants :

Vu l'avis d'appel à concurrence publié le 8 avril 2025 sur les annonces légales du journal Ouest France et mis en ligne sur la plateforme marchés sécurisés du 3 avril 2025 au 14 mai 2025 ;

Considérant le marché public de travaux relatif à la rénovation de la toiture du groupe scolaire de la fontaine, le nombre d'offres reçues par lot se décompose comme suit :

Lot 1 « COUVERTURE TUILES – ZINGUERIE » :	3 offres
Lot 2 « ÉTANCHÉITÉ » :	1 offre

L'analyse des candidatures et l'examen des offres en date du 15 mai 2025 a permis un classement des offres déposées et de permettre l'attribution du lot 1 « Couverture Tuiles Zinguerie » ;

La meilleure offre pour le lot 1 est celle de l'entreprise BILLON de Maillezais pour un montant de 142 334,55 € HT, soit 170 801,46 € TTC.

L'offre du lot 2 n'est pas retenue et déclarée infructueuse car l'entreprise soumissionnaire est en redressement judiciaire et sa période d'observation court jusqu'au 23 juillet 2025 ; cela n'est pas compatible car elle est en dehors du commencement des travaux et de la durée prévisible d'exécution du marché (2025-2026). Une nouvelle consultation pour le lot 2 sera lancée par devis.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** le classement du rapport d'analyse des offres ;
- **ATTRIBUE** le lot n°1 « COUVERTURE TUILES – ZINGUERIE » du marché de rénovation de la toiture du groupe scolaire à l'entreprise BILLON de Maillezais pour un montant de 142 334,55 € HT ;
- **AUTORISE** M le Maire à signer le marché correspondant au lot 1 avec l'entreprise BILLON ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier ;
- **DIT** que le Lot 2 « ÉTANCHÉITÉ » est infructueux et **AUTORISE** M Le Maire à relancer la consultation par demande de devis.

Il est précisé que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget général de la commune

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,

Frédéric CHIRON



Pour extrait conforme  
Le Maire,

Francis GUILLON

